

Le suicide dans la Police nationale

Nicolas Bourgoin

Citer ce document / Cite this document :

Bourgoin Nicolas. Le suicide dans la Police nationale. In: Population, 52^e année, n°2, 1997. pp. 431-440;

doi : 10.2307/1534294

https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1997_num_52_2_6450

Fichier pdf généré le 26/04/2018

LE SUICIDE DANS LA POLICE NATIONALE

Au printemps 1996, la question du suicide dans la Police nationale mobilise l'attention des media. De nombreux articles font état d'une « crise » de suicides, généralement présentée comme le symptôme d'un malaise professionnel. Des avis émis par des spécialistes mettent en relation la plus grande fréquence du suicide chez les policiers avec la pénibilité de leurs conditions de travail ou avec la dévalorisation progressive de leur métier.

Cependant, l'existence même d'une sur-suicidité actuelle chez les policiers et son lien avec la pratique professionnelle ne font pas l'unanimité parmi les différents acteurs institutionnels. Il convient ainsi de s'interroger sur la réalité de cette crise et ses déterminants, d'autant plus que peu d'études scientifiques ont été réalisées sur cette question. Les données statistiques, collectées selon une procédure interne, sont difficiles d'accès. Les rares travaux disponibles sont anglo-saxons, ce qui traduit vraisemblablement une attention particulière portée à cette question par les Canadiens et les Américains, en particulier pour la prévention⁽¹⁾, mais pose la question délicate de la transposition des observations dans notre pays.

L'objet de cette note est, dans un premier temps, d'évaluer la réalité statistique d'une éventuelle sur-suicidité dans la police. Dans un second temps, on discutera l'existence d'un lien entre les suicides et les conditions de travail dans la police en comparant la suicidité des policiers à celle de la population générale suivant certaines variables. D'éventuelles différences significatives⁽²⁾ seront des arguments en faveur de la thèse de la pathologie professionnelle. Enfin, dans un troisième temps, on comparera les facteurs de risque du suicide des policiers, mis en évidence dans notre étude, avec ceux présentés dans les travaux étrangers.

La structure démographique de la police

La structure par sexe et âge de la police la distingue fortement de la population générale et rend fallacieuse une comparaison à l'aide des seuls taux bruts (tableau 1). En effet, d'après les données du recensement de 1990, elle compte très peu de femmes (moins de 7 % du total) et elle est composée majoritairement de personnes d'âge moyen (les 25-49 ans représentent 86,5 % du total). Or, on sait,

⁽¹⁾ Selon Frédérique Mezza-Bellet [6], ces pays sont très productifs en études et réflexions sur ce thème qui n'est pas un tabou et qui a eu pour résultats la mise en œuvre de programmes d'aide pour le personnel. Au Canada, des structures préventives se sont mises en place : au cours de l'année 1989 a été créée une commission chargée d'entendre les policiers ayant connu une expérience professionnelle traumatisante. Ce processus a permis de réduire la fréquence des suicides policiers dans ce pays. Aux États-Unis on a créé un programme d'aide aux policiers en difficulté : le *Police stress program* (études citées par F. Mezza-Bellet). Selon F. Mezza-Bellet, ces efforts traduisent le fait que dans les pays anglo-saxons, le taux de suicide policier est considéré comme un moyen direct d'évaluer la qualité ou le dysfonctionnement des services de police.

⁽²⁾ Le degré de signification des écarts est évalué par des tests du CHI-2. La valeur du CHI-2 résume l'écart entre la distribution des suicides observés chez les policiers et celle que l'on observerait si les policiers connaissaient la fréquence des suicides de la population-témoin. La valeur de p représente la probabilité que les écarts observés soient seulement dus au hasard, en fonction de la valeur du CHI-2 et du nombre de degrés de liberté (d.d.l.). En pratique, lorsque $p < 0,05$ on conclut que les écarts sont significatifs.

par de nombreuses études, que le risque de suicide est étroitement lié au sexe et à l'âge : il est plus important pour les hommes, et augmente assez régulièrement avec l'âge. La comparaison doit donc être faite à structures par âge et sexe égales.

Évolution dans le temps de la sur-suicidité dans la police

Dans la comparaison, la structure de la population policière a été prise comme structure de référence. Les taux de suicide de la population générale présentés ici correspondent donc à ce qui aurait été observé dans cette population si celle-ci avait eu la même structure par sexe et âge que la police (tableau 2).

L'évolution des taux dans la police présente des fluctuations très importantes dues, en partie, à la faiblesse des effectifs considérés. Nous avons donc choisi de lisser la courbe par la méthode des moyennes mobiles triennales, ce qui permet de faire apparaître plus clairement l'évolution tendancielle du taux de suicide policier. Malgré ce lissage, la courbe reste moins régulière que celle de la population générale (figure 1). Pour éprouver la significativité des écarts entre les deux séries, nous avons « encadré » les taux standards par un intervalle de confiance déterminé à partir de la loi de Poisson⁽³⁾.

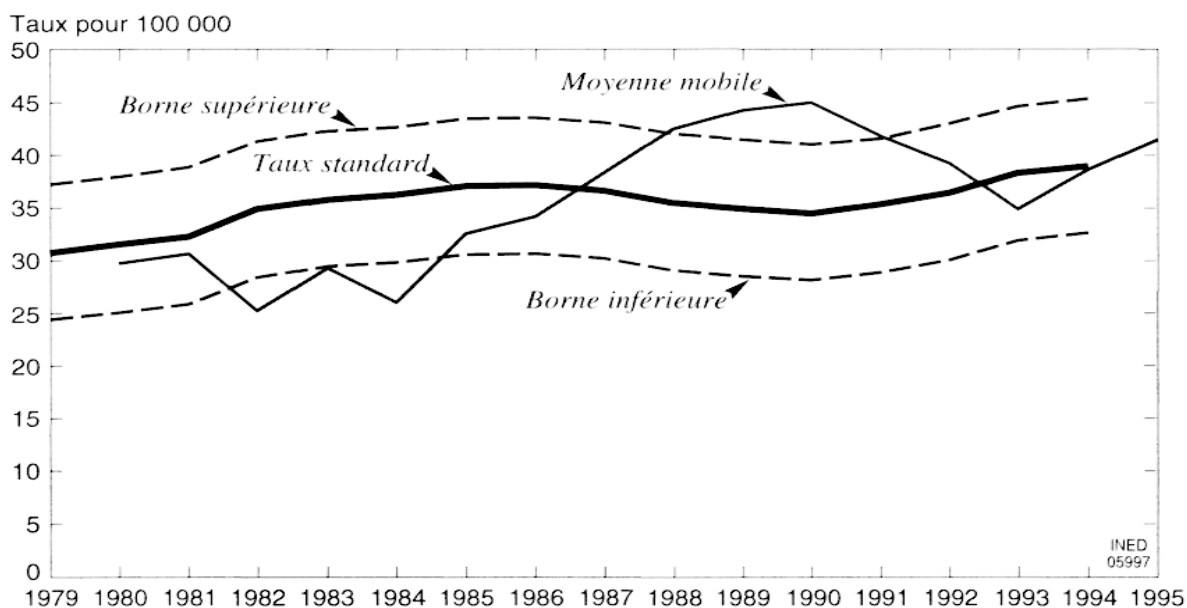


Figure 1. – Évolution de la suicidité policière

⁽³⁾ Le suicide est un événement rare. Sa répartition dans le temps peut donc être approchée par une distribution de Poisson d'écart-type \sqrt{Np} (N étant la taille de la population soumise au risque et p la probabilité de subir le phénomène). Dans le cas d'une moyenne mobile sur 3 ans, l'écart-type est divisé par $\sqrt{3}$. On obtient alors une mesure de l'intervalle de confiance à 95 % en multipliant l'écart-type par 1,96. (L'emploi de cette méthode statistique m'a été suggéré par René Padiou, administrateur à l'Insee, que je remercie également pour ses conseils sur la rédaction de ce papier.)

**TABLEAU 1. – RÉPARTITION DES EFFECTIFS POLICIERS PAR SEXE ET ÂGE (1990)
COMPARÉE À CELLE DE LA POPULATION GÉNÉRALE**

Âge	Policiers				Population générale
	Effectifs			%	
	Hommes	Femmes	Total		
0-14	–	–	–	–	19,4
15-19	36	20	56	0,0	7,5
20-24	4 864	880	5 744	5,1	7,7
25-29	14 056	1 692	15 748	14,0	7,5
30-34	18 444	1 836	20 280	18,0	7,4
35-39	22 008	1 224	23 232	20,6	7,4
40-44	23 912	1 004	24 916	22,1	7,7
45-49	12 888	520	13 408	11,9	5,0
50-54	6 968	324	7 292	6,5	4,9
55-64	1 928	280	2 208	2,0	10,5
65 et +	–	–	–	–	15,0
Total	105 104	7 780	112 884	100	100

Source : Recensement général de la population, 1990.

TABLEAU 2. – ÉVOLUTION DE LA SUICIDITÉ POLICIÈRE (TAUX P. 100 000)

Année	Taux standard** en population générale (a)	Nombre de suicides dans la police* (b)	Taux de suicide dans la police*** (c)	Moyenne mobile de (c)	Taux police/Taux standard (c)/(a)
1979	30,8	36	32,0		1,04
1980	31,6	39	35,0	29,7	1,11
1981	32,3	25	22,0	30,7	0,68
1982	34,9	39	35,0	25,3	1,00
1983	35,8	21	19,0	29,3	0,53
1984	36,2	38	34,0	26,0	0,94
1985	37,0	28	25,0	32,5	0,68
1986	37,1	43	38,5	34,2	1,04
1987	36,6	44	39,0	38,3	1,07
1988	35,5	42	37,5	42,5	1,06
1989	35,0	57	51,0	44,2	1,46
1990	34,6	49	44,0	45,0	1,27
1991	35,3	45	40,0	41,7	1,13
1992	36,5	46	41,0	39,3	1,12
1993	38,4	41	37,0	35,0	0,96
1994	39,0	30	27,0	38,7	0,69
1995		56	52,0	45,0	
1996		70	56,0		

Sources :

* Ministère de l'Intérieur.

** Causes Médicales de Décès. INSERM. Le taux est calculé en population générale, en adoptant la structure par sexe et âge des policiers.

*** Les taux sont calculés en rapportant les effectifs annuels de suicides aux effectifs policiers moyens de l'année considérée.

À la lecture de la figure 1, trois périodes semblent se dégager. La première s'étend de 1980 à 1986 : elle est marquée par une faible suicidité dans la police (les taux policiers sortent deux fois de l'intervalle de confiance), et une augmentation du taux de suicide de la population générale. La seconde s'étend de 1987 à 1993 : elle est marquée par une sur-suicidité dans la police (les taux policiers sortent trois fois de l'intervalle de confiance), tandis que le taux de suicide de la population générale se maintient à un niveau relativement bas. Enfin, la dernière période n'est pas achevée : elle est marquée par une poursuite de la montée des suicides dans la population générale depuis 1990 et un regain de la suicidité dans la police. Cependant, le dernier taux de la courbe de la moyenne mobile (1995) se situe encore dans l'intervalle de confiance, ce qui relativise fortement les développements journalistiques sur la « montée des suicides » dans la police. Manque le point relatif à l'année 1996, qui pourrait – il est vrai – se situer en dehors de l'intervalle de variation, le nombre brut de suicides ayant atteint 70.

On remarque ainsi que l'existence statistique du problème du suicide dans la Police nationale est beaucoup plus ancienne que son existence médiatique. La montée a eu lieu dès 1983-1984 et la période de sur-suicidité réelle dans la police se situait dans la seconde moitié des années quatre-vingt⁽⁴⁾. La situation actuelle ne fait, en réalité, que marquer un léger regain après une période de baisse de 3 années consécutives. Cette montée s'inscrit d'ailleurs dans un contexte de recrudescence des suicides dans la population générale depuis 1990.

Les moyens utilisés

On doit tenir compte, dans les observations relatives au suicide policier, de la facilité d'accès au moyen radical que représente l'arme de service, souvent évoquée, à juste titre, dans la presse. Le tableau 3 présente la répartition des suicides policiers selon le mode. Celui-ci étant très lié à l'âge et au sexe, la comparaison avec la population générale est faite – là encore – à structures par sexe et âge égales. Tandis que le suicide par pendaison occupe la première place chez les hommes de 25 à 54 ans, le suicide par arme à feu concerne près des trois-quarts des suicidés policiers ; dans 75,6 % de ces cas, il s'agissait de l'arme de service. Au total, celle-ci a été le moyen utilisé par plus de la moitié (54,7 %) des policiers.

Après avoir mesuré l'ampleur du phénomène, il nous faut maintenant analyser les caractéristiques du suicide policier, son lien éventuel avec certains facteurs, afin d'apprécier son originalité par rapport au suicide dans la population générale.

Les caractéristiques du suicide policier

Évolution du taux de suicide selon l'âge

Le tableau 4 présente les taux de suicide par âge et dans la population générale en 1989. Dans ce dernier cas, nous avons calculé des taux comparatifs en prenant comme structure type la répartition par sexe et âge de la police.

⁽⁴⁾ On peut noter ici que 1984 est l'année de mise en place du système du « 3/2 » qui règle le rythme de travail des policiers (3 jours de travail suivis de 2 jours de repos), jugé responsable par certains spécialistes (en particulier le docteur Ceccaldi, médecin-chef de la Police nationale) de nombreuses pathologies professionnelles.

L'augmentation régulière du risque de suicide avec l'âge est un résultat stable dans le temps et l'espace, à tel point qu'elle a été souvent identifiée à une loi générale⁽⁵⁾. Or, de ce point de vue, le suicide policier constitue une exception notable. L'évolution par âge fait penser à un «U» renversé : le taux de suicide, déjà important dans le premier groupe d'âges, augmente pour atteindre un maximum à 35-39 ans et redescend pour atteindre un minimum à 55-64 ans, âge auquel il est habituellement élevé dans la population générale. De ce fait, la sur-suicidité de la police est forte aux âges jeunes et à 35-39 ans et inexistante aux âges élevés (tableau 4).

La vulnérabilité particulière des 35-39 ans rejoint un certain nombre d'observations. Pour Frédérique Mezza-Bellet [6], cette classe d'âges est particulièrement concernée par les problèmes de surendettement, qui touchent majoritairement les fonctionnaires ; c'est également, d'après elle, l'âge auquel se situent souvent les divorces ou les séparations familiales chez les policiers. À l'appui de cette dernière proposition, on constate que, dans la police, plus de la moitié (56,5 %) des divorcés avaient entre 35 et 45 ans au recensement de 1990. Enfin, cette classe d'âges correspond à une ancienneté moyenne dans la profession d'environ 10 à 20 ans, période où le phénomène d'usure mentale lié à l'exercice professionnel est, d'après les études réalisées, à son maximum. Ce phénomène, appelé *burnout* (en français : épuisement professionnel) est décrit et analysé précisément par Michel Oligny [9] :

« Un épuisement moral et une lassitude qui surviennent insidieusement entre 7 et 12 ans de pratique policière, chez ceux qui travaillent surtout avec le public, généralement chez ceux qui ont un idéal, une vocation, qui reçoivent peu de rétroactions de la part des gens, des collègues et des supérieurs sur la qualité du rendement. »

Le stress est également une pathologie professionnelle à laquelle les policiers sont particulièrement exposés. Le « stress du policier » décrit par Eric Chalumeau [3] résulte du décalage pouvant exister entre les représentations de la profession acquises antérieurement à l'entrée dans la police et la réalité de sa pratique. Ce phénomène de frustration est considéré par J.-M. Violanti comme un facteur de risque du suicide policier :

« Dans pratiquement tous les cas, les officiers entrent dans la police avec des idéaux très importants et un noble désir d'aider autrui. Au fil du temps, ce sens de l'idéal peut se transformer en un cynisme redoutable. Les racines de la frustration proviennent d'un paradoxe lié à la profession même : la société charge les officiers de police de la mission de réguler un public qui ne veut pas être régulé » [12].

D'après cette proposition, il est vraisemblable que le stress du policier soit le plus important en début de carrière, au moment où la réalité du « terrain » se découvre⁽⁶⁾, ce qui pourrait contribuer à expliquer la sur-suicidité importante du premier groupe d'âges. Inversement, et toujours dans cette perspective, les policiers âgés sont moins exposés au stress et au *burnout*, ayant réussi à dépasser les moments « critiques » de la carrière professionnelle. Leur position plus favorable se traduirait par une sous-suicidité sensible dans les variations par âge.

(5) À la suite de Durkheim et d'Halbwachs, Jean-Claude Chesnais [4] identifie les régularités statistiques du suicide aux manifestations d'une loi générale : « Le suicide obéit à une dynamique rigoureuse, et quasi universelle, dont voici, par ordre décroissant, les lois principales : a) la vulnérabilité croissante avec l'âge (...); b) la fragilité des catégories défavorisées; c) la sursuicidité masculine; d) l'immunité relative des personnes mariées ».

(6) Il semble que ce sentiment de déception survienne très tôt dans la carrière du policier. D. Monjardet cite une étude sur la socialisation professionnelle menée dans une cohorte de gardiens de la paix auxquels était proposée une définition positive de leur identité professionnelle (« spécialiste de la force publique ») et une définition négative (« homme à tout faire »). « Entre l'entrée à l'école de police et la fin du stage, 27 mois plus tard, la proportion de ceux qui se perçoivent comme homme à tout faire est doublée, passant de 18 % à 35 % » [7].

TABLEAU 3. – RÉPARTITION DES SUICIDES POLICIERS ET EN POPULATION GÉNÉRALE SELON LE MODE

Mode	**Policiers 1979-1995	***Hommes 25-54 ans 1981-1983
Pendaison	15,3	37,1
Arme à feu	72,3	31,2
Autres*	12,4	31,7
Total	100	100

* gaz, médicaments, noyade, saut, instrument tranchant...

Sources :

** F. Mezza-Bellet, « Le suicide dans la Police Nationale ».

*** Causes Médicales de Décès, INSERM.

Chi-2 = 478,1 à 2 d.d.l. ; p < 0,001.

TABLEAU 4. – ÉVOLUTION COMPARÉE DU TAUX DE SUICIDE PAR ÂGE (P. 100 000) DANS LA POPULATION DES POLICIERS ET DANS LA POPULATION GÉNÉRALE

Âge	*Policiers 1980-1995	**Population générale 1989	Policiers/Témoins
20-24	32,5	21,2	1,53
25-29	30,5	26,9	1,13
30-34	34,8	33,1	1,05
35-39	47,4	35,5	1,34
40-44	33,2	37,1	0,89
45-49	41,2	37,7	1,09
50-54	27,4	38,8	0,71
55-64	15,1	35,9	0,42

Sources :

* Ministère de l'Intérieur.

** « Le suicide », Conseil économique et social. Le taux est calculé en population générale, en adoptant la structure par sexe et âge des policiers.

CHI-2 = 29,6 à 7 d.d.l. ; p < 0,001.

TABLEAU 5. – TAUX DE SUICIDE (P. 100 000) PAR ÉTAT MATRIMONIAL CHEZ LES POLICIERS ET DANS LA POPULATION GÉNÉRALE

État matrimonial	Policiers 1989-1995	Population générale 1990	Policiers/Pop. générale
Célibataires	49,0	40,4	1,21
Mariés	31,1	26,8	1,16
Veufs + divorcés	123,1	76,1	1,62

Source : Jean-Pierre Thiesson, « Le suicide du policier ».

Recensement général de la population 1990.

CHI-2 = 23,4 à 2 d.d.l. ; p < 0,001.

L'état matrimonial Les taux de suicide par état matrimonial sont présentés dans le tableau 5. Dans la comparaison avec la population générale, nous avons utilisé la méthode de la population type en prenant la structure par âge et par sexe de chaque état matrimonial de la population policière comme structure type de son homologue dans la population générale : les taux des deux séries peuvent donc être comparés directement. Les veufs et les divorcés ont été regroupés dans une catégorie unique car les effectifs des policiers concernés sont très faibles.

Le risque relatif s'aggrave pour les policiers divorcés ce qui peut traduire, toutes choses égales par ailleurs, une moindre tolérance à la séparation familiale chez les policiers ; on peut d'ailleurs noter que les policiers sont un peu plus nombreux, à structures par sexe et âge égales, à être divorcés que la population générale : 6,1 % contre 5,4 %, au recensement de 1990. La rupture familiale peut accentuer l'effet de l'absence d'aide et l'isolement social que rencontre le policier dans sa pratique, désigné par J.-M. Violanti comme un facteur de risque du suicide policier [13].

Comparaisons selon le grade Les taux de suicide policiers suivant le grade sont présentés dans le tableau 6. À titre indicatif, nous avons ajouté les taux de suicide de certaines catégories socio-professionnelles en les ajustant à la structure par sexe et âge de la police. On voit ainsi que la fréquence du suicide dans la police est corrélée à la hiérarchie professionnelle : les plus exposés sont les policiers en tenue, les moins exposés sont les officiers et les commissaires de police⁽⁷⁾.

TABLEAU 6. – TAUX DE SUICIDE POLICIERS SELON LE GRADE ET COMPARAISON AVEC CERTAINES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES EN POPULATION GÉNÉRALE (TAUX P. 100 000)

Grade	**Effectifs (1989)	**Suicides (1979-1988)	Taux de suicide	CSP	Taux de suicide par CSP* (1987)
Gradés et gardiens	88 128	282	32,0	Ouvriers	36,9
Inspecteurs et enquêteurs	19 839	67	33,8	Employés	51,1
Commandants et officiers	1 725	2	11,6	Prof. interméd.	18,1
Commissaires	2 064	4	19,4	Cad. supérieurs	15,6

* Taux standardisés selon la structure par sexe et âge.

Sources :

* « Le suicide », Conseil économique et social.

** F. Mezza-Bellet, « Le suicide dans la Police Nationale ».

Cette hiérarchie des taux rejoint une évolution observée à un niveau plus général : la fréquence du suicide est étroitement corrélée avec le niveau social. Dans ce sens, le taux de suicide des personnels en tenue est comparable à celui des ouvriers, celui des commissaires est proche de celui des cadres supérieurs. Une

⁽⁷⁾ Des données plus récentes confirment ces relations : sur les 56 suicides de l'année 1995, 52 (soit 92,9 %) sont le fait de gradés ou de gardiens (ceux-ci représentant 79 % des effectifs du personnel policier), 2 (soit 3,6 %) d'inspecteurs (14 % des effectifs), 1 d'enquêteur et 1 dernier était commandant (respectivement 3,5 % et 1,5 % des effectifs). On ne compte cette année-là aucun suicide de commissaire.

interprétation faisant intervenir des éléments propres à la pratique des policiers peut également être avancée : les personnels en tenue ont davantage de rapports directs avec le public, ce qui les expose d'autant plus au *burnout*.

Les limites de l'approche quantitative

La première de nos questions initiales était celle d'une éventuelle sur-suicidité dans la Police nationale. Les éléments statistiques dont nous disposons nous permettent d'apporter des éléments de réponse qui ne peuvent qu'être indicatifs, la fréquence annuelle des suicides policiers étant très variable et soumise à des fluctuations importantes. On peut cependant affirmer que les taux policiers semblent osciller autour d'une moyenne proche du taux national – en tout cas dans les limites de son intervalle de confiance – à structures par sexe et âge égales. Il n'y a donc pas, à proprement parler, de sur-suicidité dans la police et ce qui peut apparaître comme une envolée récente n'a en réalité qu'un faible poids statistique. Ce constat général ne doit pas occulter le fait que les policiers sont exposés à des problèmes particuliers (stress, usure professionnelle, séparations familiales,...) et que la disponibilité de l'arme de service accroît les probabilités de réussite du suicide. Cette contradiction apparente peut se résoudre si l'on suppose que la sélection dont bénéficient les policiers, leur plus forte intégration aux valeurs dominantes, qui font attendre une suicidité moindre, compensent leurs difficultés professionnelles et permettent alors de contenir leur propension au suicide dans les limites des taux nationaux. Deux points méthodologiques méritent, en outre, d'être soulevés.

Nous avons comparé la suicidité des policiers à celle de la population générale, toutes catégories confondues. Il aurait été plus satisfaisant méthodologiquement de choisir la population des actifs, ce qui aurait eu pour effet d'abaisser très légèrement le taux de suicide de la population témoin⁽⁸⁾ et donc de remonter la valeur de la sur-suicidité policière. On peut également rapprocher la situation des policiers de celle des gendarmes. D'après des statistiques établies par le Service de santé des armées, et publiées dans une étude récente [1], le taux de suicide des gendarmes est proche de celui de la population civile de référence – toutefois supérieur au taux moyen des armées ; pour la période 1987-1994, il évolue entre 26 et 42 p. 100 000, soit dans une fourchette comparable à celle de la Police nationale. Cependant, la comparaison directe est délicate car il faut tenir compte des effets de structure éventuels, en particulier ceux liés à l'âge (l'étude ne donne que les taux bruts), et de l'exhaustivité du recueil des cas en milieu militaire.

À ce propos, nous avons supposé implicitement que la sous-déclaration des suicides dans la police était du même ordre que celle existant dans la population générale⁽⁹⁾, ce qui permettait une comparaison directe des taux. Cependant, Eric Chalumeau [3] signale que les statistiques policières sont collectées selon une procédure interne qui ne facilite pas la dissimulation, au contraire des statistiques nationales. Les différences dans les pratiques d'enregistrement joueraient donc dans le sens d'un « gonflement » des taux policiers par rapport aux taux nationaux, ce qui compense, au moins partiellement, l'effet du premier biais évoqué plus haut.

⁽⁸⁾ D'environ deux dixièmes de point. Signalons qu'en 1982, le taux de suicide des hommes inactifs de 25-64 ans était de 80,7 pour 100 000, ce qui est très supérieur aux taux des diverses CSP : ces personnes sont inactives pour des raisons qui, dans de nombreux cas, constituent des facteurs de risque de suicide. (A. Philippe, [10]).

⁽⁹⁾ De l'ordre de 20 % (N. Bourgoin, [2]).

Les facteurs de risque

Dans une étude maintenant ancienne [8], A. Nelson et W. Smith dégagent six facteurs pertinents pour expliquer la propension plus importante des policiers au suicide :

- la profession compte une majorité d'hommes ;
- les policiers ont une arme à feu et, par conséquent, ont toujours accès à ce moyen de se suicider ;
- les policiers doivent constamment faire face à la mort (la leur et celle des autres) ;
- le travail par équipe et par roulement peut nuire aux relations avec la famille, les amis et empêcher la participation des policiers à des activités sociales ;
- les policiers doivent faire face à l'indifférence et parfois à l'antipathie du public ;
- le système judiciaire peut être une source de frustration et de confusion, car les policiers perçoivent certaines injustices et contradictions dans les décisions rendues par les tribunaux.

Quelques-uns de ces facteurs sont repris dans l'étude récente de J.-M. Violanti [13] qui cite : le stress, la frustration et l'absence d'aide, l'accès aux armes à feu, l'abus d'alcool, la peur d'une coupure avec la sous-culture policière.

Certains de ces facteurs sont relativement indépendants de la pratique professionnelle (la masculinité, l'abus d'alcool), d'autres lui sont directement liés (le stress, le rapport à la mort, l'accès aux armes à feu). Notre analyse apporte des éléments statistiques concernant le lien éventuel entre ces derniers facteurs et le risque de suicide. La proximité de l'arme à feu est une facilité dont usent, nous l'avons vu plus haut, un nombre relativement important de policiers. Le stress et la frustration sont sensibles dans la variation des taux de suicide par âge, tandis que la plus grande fragilité des policiers divorcés peut renvoyer au sentiment d'absence d'aide. Le rapport particulier que le policier entretient avec la mort est présenté également, chez certains auteurs, comme un facteur facilitant le passage à l'acte suicidaire. Selon cette hypothèse, la pratique professionnelle des policiers modifierait leur représentation de la mort ; celle-ci leur apparaît comme proche, familière, facilitant d'autant la décision funeste. Pour Loïc Villerbru, cité par F. Mezza-Bellet [6], la mort « est organiquement liée à l'activité policière ». D'après J.-M. Violanti [13], qui cite une étude de la Police montée royale canadienne selon laquelle 15 % des suicidés de la Police montée avaient été exposés, peu de temps auparavant, à un incident traumatique dans le cadre de leur travail :

« Il est possible qu'une exposition à la mort et à la souffrance humaine produise un effet anesthésiant, à savoir que la mort devient plus facile à accepter comme une solution possible à des problèmes *a priori* impossibles à résoudre ».

Enfin, la séparation d'avec la sous-culture policière qui accompagne la retraite est désignée par J.-M. Violanti comme un facteur de déséquilibre pouvant mener au suicide :

« Pour les officiers, en tant qu'individus, la retraite peut signifier la séparation de la camaraderie et de la protection des pairs (...). La peur, associée à un âge croissant (un facteur de risque reconnu du suicide), la perte de statut en tant qu'offi-

cier de police et une perte de la définition de soi-même, laissent certains officiers qui prennent leur retraite, vulnérables au suicide. Une récente étude a révélé un risque de suicide dix fois supérieur parmi les officiers de police retraités » [13].

Malheureusement, notre étude ne peut que laisser dans l'ombre la période de la retraite, en l'absence de statistiques pertinentes pour la France.

Nicolas BOURGOIN
LASA-UFC

BIBLIOGRAPHIE

- [1] BAZOT Michel, FAVRE Jean-Daniel, ARVERS Philippe, (1996), « Suicide et armées : la Gendarmerie », dans *Suicide et vie professionnelle : les risques du métier*, XXVIII^{es} journées du Groupement d'études et de prévention du suicide, Poitiers, 30-31 mai 1996.
- [2] BOURGOIN Nicolas, (1990), *Le suicide et l'intégration sociale*, mémoire de DEA réalisé sous la direction d'Hervé Le Bras, École des hautes études en sciences sociales.
- [3] CHALUMEAU Éric, (1989), *Quelques éléments de réflexion pour une étude du suicide dans la police*, IHESI, document interne, 10 novembre 1989.
- [4] CHESNAIS Jean-Claude, (1976), « Le suicide dans les prisons », *Population*, 1, Notes et Documents, Ined, pp. 73-84.
- [5] CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, (1993), *Le suicide*, étude présentée par la section des Affaires sociales sur le rapport de M. Michel Debout, rapporteur, le 6 juillet 1993.
- [6] MEZZA-BELLET Frédérique, (1996), *Le suicide dans la Police nationale. De la notion de groupe à risque à la mise en œuvre d'une politique de prévention*, Orphelinat mutualiste de la Police nationale, document interne.
- [7] MONJARDET Dominique, (1996), *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Éditions La Découverte, Paris.
- [8] NELSON Alan, SMITH William, (1970), *The Law Enforcement : An Incident of High Suicide*, Omega.
- [9] OLIGNY Michel, (1991), *Stress et burnout en milieu policier*, Presses de l'Université du Québec.
- [10] PHILIPPE Alain, (1988), « Suicide : évolutions actuelles », *Regards sur l'actualité*, 137, La Documentation Française, pp. 45-55.
- [11] QUENARD Olivier, VEDRINNE Jacques, WEBER Denise, (1981), *Suicide et conduites suicidaires*, tomes I et II, Éditions Masson, Paris.
- [12] THIESSON Jean-Pierre, (1994), *Le suicide du policier*, ministère de l'Intérieur, document interne.
- [13] VIOLANTI John-Michael, (1995), « Police Suicide », *F.B.I. Law Enforcement Bulletin*, vol. 64, n° 2.